

OPTIMISEZ votre énergie : une action initiée par les CCI de Bourgogne



- Vos contacts, les chargés de mission Environnement de votre CCI :**
- * En Saône et Loire : **Ludivine FILORO**
03 85 21 53 31, l.filoro@cci71.fr
 - * Dans la Nièvre : **Bertrand COUTURIER**
03 86 60 61 30, b.couturier@nievre.cci.fr
 - * Dans l'Yonne : **Mickaël POIRIER**
03 86 49 40 54, m.poirier@yonne.cci.fr
 - * En Côte d'Or : **Eric MONOD** à Beaune
03 80 26 39 58, e.monod@beaune.cci.fr
Philippe BURTIN à Dijon
03 80 65 92 87, p.burtin@dijon.cci.fr
 - * ou à la CRCI : **Céline ESCOFFIER**
03 80 60 40 69, c.escoffier@bourgogne.cci.fr

Action soutenue dans le cadre du Programme Energie Climat Bourgogne



En partenariat avec :



www.technologies-propres.com/eco-energie

J'entreprends en Bourgogne®



OPTIMISEZ
votre énergie

v.9 du 24/09/2009 — Imprimé sur papier recyclé en 500 exemplaires

Une action collective de 2008 à 2010, destinée aux entreprises et industries bourguignonnes concernées par les économies d'énergie

1 Un accompagnement personnalisé

Le conseiller environnement de votre CCI réalisera gratuitement une première visite technique visant à mieux apprécier vos besoins et vos attentes en terme d'énergie.

En fonction des résultats, il vous proposera une liste de bureaux d'études référencés (selon des critères respectant la méthodologie de l'ADEME) dont les principales caractéristiques ont été résumées dans des fiches de présentation*.

2 L'intervention d'un bureau d'études

Une expertise choisie en fonction de vos besoins, un diagnostic en partie financé, réalisé par un prestataire référencé.

Le diagnostic énergie est une étude instrumentée qui apporte **une analyse objective de votre outil de production**, présente différentes solutions et préconisations chiffrées.

Un soutien financier pour un accompagnement lors de la mise en œuvre des préconisations est prévu. Certains de vos investissements peuvent aussi ouvrir à des aides financières.

- **PME** : l'étude est **financée de 60 à 70%** (taux maxi selon la taille), avec un plafond de coût de 30 000€ HT.
- **Groupes** : un **financement à maximum 50%** plafonné à coût total de 30 000 € HT.

3 Un suivi précis

Toute entreprise ayant réalisé un diagnostic bénéficiera d'une visite de suivi à 6 mois par le conseiller environnement de sa CCI avec pour objectifs de :

- vérifier la mise en œuvre des préconisations choisies par l'entreprise à la suite du diagnostic,
- évaluer avec l'entreprise les économies réalisées.

Analyse
gratuite
de vos
besoins

Prise en
charge du
diagnostic
de 50 à
70 %

Bilan
après
6 mois

Les entreprises témoignent

PME (15 p.) spécialisée dans la découpe LASER :

« Nous avons participé à l'opération « Optimisez votre énergie » et fait réaliser un diagnostic énergie. Celui-ci nous a permis de vérifier que l'entreprise était bien gérée énergétiquement et de nous rendre compte que les compresseurs consommaient énormément, même à vide. Nous avons donc optimisé notre installation suite au diagnostic. »

OPTIMISEZ
votre énergie

4 Des outils complémentaires

Les « plus »

- ⇒ Un kit gratuit de sensibilisation de vos salariés
- ⇒ Un guide interactif technique concret
- ⇒ Des formations techniques
- ⇒ Un réseau d'échanges